

Nombre de membres  
En exercice : .....19  
Présents : .....15  
Absents : .....4  
Pouvoirs : .....2  
Pour : .....13  
Contre : .....1  
Abstention : .....1

## REGISTRE DES DELIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 30 juin 2023

Date de la convocation :  
22 juin 2023  
Date d'affichage de la convocation :  
24 juin 2023  
Date de la publication de la délibération :  
7 juillet 2023

L'an deux mille vingt trois, le 30 juin à 20 heures 30, les membres du Conseil Municipal de cette Commune, sur convocation qui leur a été adressée par le Maire, se sont réunis au nombre prescrit par la loi, dans la salle du Conseil Municipal à la mairie de Guengat, sous la présidence de M. David LE GOFF, Maire.

Étaient présents : D. LE GOFF, S. SIMON, S. LE CORRE, JR. TANGUY, AM. POUPON, P. BOUSSARD, G. JOUAN, S. SOUBEN, G. PENGAM, G. QUEAU, F. LE DOUY, Y. SZPOTYNSKI, JP. HEMON, C. DANTEC, S. TANGUY.

Étaient absents : M. BARGAIN, excusé, pouvoir à P. BOUSSARD ; C. L'HARIDON, excusée, pouvoir à D. LE GOFF ; L. COLAS, excusée ; J. KERSAUDY, excusé.

Secrétaire de séance : JR. TANGUY

Délibération N°2023/06/01

### GARDERIE PÉRISCOLAIRE – ÉCOLE DE GUENGAT : GESTION

Suite à la commission affaires sociales, enfance et jeunesse qui s'est réunie en mairie le 15 juin 2023 et aux divers échanges avec les conseillers municipaux, la convention accueil périscolaire signée avec l'Ulamir a été dénoncée.

Le Conseil Municipal est invité à se prononcer sur une gestion municipale de l'accueil périscolaire au pôle enfance à partir de la rentrée scolaire 2023-2024.

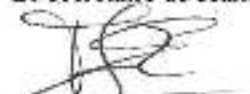
- Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par 15 voix pour, 1 contre et 1 abstention,
- PREND ACTE que l'accueil périscolaire de l'école de Guengat ne sera plus géré par l'Ulamir e Bro Glazik à compter de la rentrée prochaine,
  - APPROUVE la prise en charge par la Commune de la gestion de l'accueil périscolaire à compter du 4 septembre 2023.
  - AUTORISE le Maire à entreprendre toutes les démarches nécessaires pour le bon fonctionnement de l'accueil périscolaire,
  - AUTORISE le Maire, ou son représentant, à signer tous les documents à intervenir,
  - DIT qu'un règlement sera établi et affiché au pôle enfance.

Le Maire,



David LE GOFF

Le secrétaire de séance,



Jean-René TANGUY

Nombre de membres

En exercice : 19  
Présents : 15  
Absents : 4  
Pouvoirs : 2  
Pour : 15  
Contre : 1  
Abstention : 1

## REGISTRE DES DELIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 30 juin 2023

Date de la convocation :

22 juin 2023

Date d'affichage de la convocation :

24 juin 2023

Date de la publication de la délibération :

7 juillet 2023

Un deux mille vingt trois, le 30 juin à 20 heures 30, les membres du Conseil Municipal de cette Commune, sur convocation qui leur a été adressée par le Maire, se sont réunis au nombre prescrit par la loi, dans la salle du Conseil Municipal à la mairie de Guengat, sous la présidence de M. David LE GOFF, Maire.

Étaient présents : D. LE GOFF, S. SIMON, S. LE CORRE, JR. TANGUY, AM. POUPON, P. BOUSSARD, G. JOUAN, S. SOUBEN, G. PENGAM, G. QUEAU, F. LE DOUY, Y. SZPOFYNSKI, JP. HEMON, C. DANTEC, S. TANGUY.

Étaient absents : M. BARGAIN, excusé, pouvoir à P. BOUSSARD ; C. L'HARIDON, excusée, pouvoir à D. LE GOFF ; L. COLAS, excusée ; J. KERSAUDY, excusé.

Secrétaire de séance : JR. TANGUY

Délibération N°2023/06/02

### TARIFS COMMUNAUX : GARDERIE PÉRISCOLAIRE

Il est proposé au Conseil Municipal de définir les tarifs de la garderie périscolaire à compter du 4 septembre 2023.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par 15 voix pour, 1 contre et 1 abstention,

➤ DECIDE d'appliquer, à compter du 4 septembre 2023, les tarifs suivants :

GARDERIE PÉRISCOLAIRE	Matin :	1,50 €
	Soir :	2,50 €
	Matin et Soir :	3,50 €
3 <sup>ème</sup> enfant : gratuit si présence simultanée au pôle enfance des 3 enfants d'une même famille domiciliée sur la commune.		
Dépassement horaires : 5 € par ¼ heure		

Le Maire,



David LE GOFF

Le secrétaire de séance,

Jean-René TANGUY

Nombre de membres  
En exercice : .....19  
Présents : .....13  
Absents : .....6  
Pouvoirs : .....2  
Pour : .....17  
Contre : .....0  
Abstention : .....0

## REGISTRE DES DELIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 30 juin 2023

Date de la convocation :

22 juin 2023

Date d'affichage de la convocation :

24 juin 2023

Date de la publication de la délibération :

7 juillet 2023

L'an deux mille vingt trois, le 30 juin à 20 heures 30, les membres du Conseil Municipal de cette Commune, sur convocation qui leur a été adressée par le Maire, se sont réunis au nombre prescrit par la loi, dans la salle du Conseil Municipal à la mairie de Guengat, sous la présidence de M. David LE GOFF, Maire.

Étaient présents : D. LE GOFF, S. SIMON, S. LE CORRE, JR. TANGUY, AM. POUPON, P. BOUSSARD, G. JOUAN, S. SOUBEN, G. PENGAM, G. QUEAU, F. LE DOUY, Y. SZPOTYNSKI, JP. HEMON, C. DANTEC, S. TANGUY.

Étaient absents : M. BARGAIN, excusé, pouvoir à P. BOUSSARD ; C. L'HARIDON, excusée, pouvoir à D. LE GOFF ; L. COLAS, excusée ; J. KERSAUDY, excusé.

Secrétaire de séance : JR. TANGUY

Délibération N°2023/06/03

### MODIFICATION DU TABLEAU DES EMPLOIS

Conformément à l'article 34 de la loi N°84-53 du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer les emplois nécessaires au fonctionnement des services.

Compte tenu de la prise en charge par la Commune de la gestion de l'accueil périscolaire de l'école de Guengat à compter du 4 septembre 2023, Monsieur le Maire propose à l'assemblée de modifier le tableau des emplois et propose de le valider sous réserve de l'avis du Comité Technique.

En effet, il y a lieu :

- de créer un poste à temps complet d'agent en charge de l'accueil périscolaire / aide aux repas service cantine et entretien des locaux,
- d'augmenter le temps de travail de l'agent en charge du service cantine qui sera amenée à intervenir également à la garderie périscolaire,
- de mettre à jour le tableau des emplois pour les agents non titulaires en supprimant le poste d'agent administratif en charge de l'agence postale qui est, depuis 2016, gérée par l'agent administratif en charge de l'accueil.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

*Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment ses articles 34 et 37.*

➤ ADOPTE le tableau des emplois présenté en annexe qui prendra effet à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2023 sous réserve de l'avis du comité technique du centre de gestion du Finistère.

➤ AUTORISE le Maire, ou son représentant, à signer tout acte y afférent.

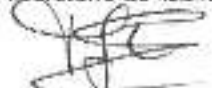
Les crédits seront inscrits au budget.

Le Maire,

  
David LE GOFF



Le secrétaire de séance,

  
Jean-René TANGUY

COMMUNE DE GUENGAT  
**TABLEAU DES EMPLOIS PERMANENTS**  
**1<sup>er</sup> septembre 2023**

Envoyé en préfecture le 05/07/2023  
 Révisé en préfecture le 05/07/2023  
 Affiché le **07 JUL. 2023**  
 ID : 024-21280200-20230630-20230903 DE

EMPLOIS PERMANENTS : PERSONNEL TITULAIRE

SERVICE	EMPLOIS PERMANENTS	GRADE		POSTES POURVUS	POSTES VACANTS	DUREE TEMPS DE TRAVAIL
		MINIMUM	MAXIMUM			
ADMINISTRATIF	SECRÉTAIRE GÉNÉRALE RESPONSABLE DES SERVICES <i>(secrétariat du Maire et des élus)</i> <i>(gestion du personnel, budget, marchés publics...)</i>	ADJOINT ADM. PRINCIPAL 2 <sup>ème</sup> CLASSE	REDACTEUR PRINCIPAL 1 <sup>ère</sup> CLASSE	1	0	TC
ADMINISTRATIF	AGENT ADMINISTRATIF EN CHARGE DE LA COMPTABILITE <i>(gestion de la paie, des mandats/notes, facturation cantine)</i> <i>(élections, aide sociale...)</i>	ADJOINT ADM.	REDACTEUR	1	0	TC
ADMINISTRATIF	AGENT ADMINISTRATIF EN CHARGE DE L'ACCUEIL <i>(état-civil, urbanisme)</i> <i>(secrétariat, communication, gestion des salles...)</i>	ADJOINT ADM.	ADJOINT ADM. PRINCIPAL 1 <sup>ère</sup> CLASSE	1	0	TC
TECHNIQUE	AGENT TECHNIQUE RESPONSABLE DU SERVICE VOIRIE <i>(ACM0 + responsable des travaux)</i> <i>(entretien de la voirie, gestion du matériel et des achats)</i>	ADJOINT TECH. PRINCIPAL 2 <sup>ème</sup> CLASSE	TECHNICIEN PRINCIPAL 1 <sup>ère</sup> CLASSE	1	0	TC
TECHNIQUE	AGENT TECHNIQUE EN CHARGE DES BATIMENTS <i>(entretien des bâtiments et aires de jeux)</i> <i>(travaux électriques, vérifications périodiques...)</i>	ADJOINT TECH.	ADJOINT TECH. PRINCIPAL 1 <sup>ère</sup> CLASSE	1	0	TC
TECHNIQUE	AGENT TECHNIQUE EN CHARGE DES ESPACES VERTS <i>(entretien des espaces verts, entretien du matériel...)</i>	ADJOINT TECH.	ADJOINT TECH. PRINCIPAL 1 <sup>ère</sup> CLASSE	1	0	TC
TECHNIQUE	AGENT D'ENTRETIEN RESPONSABLE DU SERVICE CANTINE	ADJOINT TECH.	ADJOINT TECH. PRINCIPAL 1 <sup>ère</sup> CLASSE	1	0	30 H 30 / SEMAINE
TECHNIQUE	AGENT D'ACCUEIL PÉRISCOLAIRE AIDE AUX REPAS - ENTRETIEN DES BÂTIMENTS	ADJOINT TECH.	ADJOINT TECH. PRINCIPAL 1 <sup>ère</sup> CLASSE	1	0	TC

Possibilité de pourvoir les emplois du personnel titulaire par du personnel non titulaire (art. 3 - 3 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984) sur la base des fonctions décrites ci-dessous et du grade minimum mentionné.

Nombre de membres  
En exercice : .....19  
Présents : .....15  
Absents : .....4  
Pouvoirs : .....2  
Pour : .....16  
Contre : .....1  
Abstention : .....0

## REGISTRE DES DELIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 30 juin 2023

Date de la convocation :

22 juin 2023

Date d'affichage de la convocation :

24 juin 2023

Date de la publication de la délibération :

7 juillet 2023

L'an deux mille vingt trois, le 30 juin à 20 heures 30, les membres du Conseil Municipal de cette Commune, sur convocation qui leur a été adressée par le Maire, se sont réunis au nombre prescrit par la loi, dans la salle du Conseil Municipal à la mairie de Guengat, sous la présidence de M. David LE GOFF, Maire.

Étaient présents : D. LE GOFF, S. SIMON, S. LE CORRE, JR. TANGUY, AM. POUPON, P. BOUSSARD, G. JOUAN, S. SOUBEN, G. PENGAM, G. QUEAU, F. LE DOUY, Y. SZPOTYNSKI, JP. HEMON, C. DANTEC, S. TANGUY.

Étaient absents : M. BARGAIN, excusé, pouvoir à P. BOUSSARD ; C. L'HARIDON, excusée, pouvoir à D. LE GOFF ; L. COLAS, excusée ; J. KERSAUDY, excusé.

Secrétaire de séance : JR. TANGUY

Delibération N°2023/06/04

### DOTATION ÉCOLE DIWAN

La loi Molac n°2021-644 du 21 mai 2021 relative à la protection patrimoniale des langues régionales et à leur promotion a modifié l'article L442-5-1 du code de l'éducation relatif à la participation des communes de résidence aux frais de scolarité des écoles privées sous contrat proposant un enseignement bilingue situées sur le territoire d'une autre commune. La notion de « contribution volontaire » a été supprimée.

Désormais, la participation financière des communes est obligatoire, dès lors que la commune de résidence de l'enfant ne dispose pas, sur son territoire, d'école dispensant un enseignement de langue régionale. Cette participation fait l'objet d'un accord entre la commune de résidence et l'établissement d'enseignement.

L'Association Éducative Populaire Diwan Kemper comptabilise, pour l'année scolaire 2022-2023, 3 enfants domiciliés à Guengat et fréquentant l'école Diwan.

Il est proposé au Conseil Municipal d'allouer une dotation de 710 € par enfant scolarisé à l'école Diwan.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par 16 voix pour et 1 contre,

- DÉCIDE d'allouer, à l'Association Éducative Populaire Diwan Kemper, une dotation de 710 € par enfant scolarisé à l'école Diwan,
- DIT que le versement de la dotation sera annuel,
- AUTORISE le Maire, ou son représentant, à signer tous les documents à intervenir.

Les crédits seront inscrits au budget.

Le Maire,

  
David LE GOFF



Le secrétaire de séance,

  
Jean-René TANGUY

Nombre de membres  
En exercice : 19  
Présents : 15  
Absents : 4  
Pouvoirs : 2  
Pour : 15  
Contre : 0  
Abstention : 0

## REGISTRE DES DELIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 30 juin 2023

Date de la convocation :  
22 juin 2023

Date d'affichage de la convocation :  
24 juin 2023

Date de la publication de la délibération :  
7 juillet 2023

Un deux mille vingt trois, le 30 juin à 20 heures 30, les membres du Conseil Municipal de cette Commune, sur convocation qui leur a été adressée par le Maire, se sont réunis au nombre prescrit par la loi, dans la salle du Conseil Municipal à la mairie de Guengat, sous la présidence de M. David LE GOFF, Maire.

Étaient présents : D. LE GOFF, S. SIMON, S. LE CORRE, JR. TANGUY, AM. POUPON, P. BOUSSARD, G. JOUAN, S. SOUBEN, G. PENGAM, G. QUEAU, F. LE DOUY, Y. SZPOTYNSKI, JP. HEMON, C. DANTEC, S. TANGUY.

Étaient absents : M. BARGAIN, excusé, pouvoir à P. BOUSSARD ; C. L'HARIDON, excusée, pouvoir à D. LE GOFF ; I. COLAS, excusée ; J. KERSAUDY, excusé.

Secrétaire de séance : JR. TANGUY

Délibération N°2023/06/05

### DEMANDE DE SUBVENTION

L'association Terres de Garenne a été créée récemment en vue de l'ouverture, sur la commune, d'un magasin de producteurs locaux. Elle sollicite aujourd'hui une subvention auprès de la municipalité.

Il est proposé au Conseil Municipal de verser à l'association Terres de Garenne une subvention exceptionnelle de 150 €.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, - 2 élus ne prennent pas part au vote -, par 15 voix pour,

➤ DÉCIDE de verser une subvention exceptionnelle de 150 € à l'association Terres de Garenne.

Le Maire,



David LE GOFF

Le secrétaire de séance,



Jean-René TANGUY